

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

SÉANCE SPÉCIALE DU 3 AVRIL 2018

Session spéciale du conseil, sous la présidence de madame Sylvie Lapointe, mairesse, tenue le 3 avril 2018 à 14 h 15 au 220, rue Principale Est et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Mario Gendron, conseiller du district 2
Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3
Monsieur Pete Lachance, conseiller du district 5
Monsieur Michel Mercier, conseiller du district 6

Absences

Madame Louise Gosselin, conseillère du district 1
Monsieur Marcel Charpentier, conseiller du district 4

Est également présent, monsieur René Roy, technicien à la direction et au greffe.

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**
- 2) **Adoption de l'ordre du jour.**
- 3) **Période de questions.**
- 4) **Financement du règlement d'emprunt numéro 231-2017, acceptation d'une offre.**
- 5) **Emprunt par billets d'un montant de 1 140 000 \$, règlement d'emprunt 231-2017.**
- 6) **Période de questions.**
- 7) **Séance close.**

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**

Le directeur général / secrétaire-trésorier certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes* ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

- 2) **Adoption de l'ordre du jour.**

Résolution 2018-04-6406

Proposé par le conseiller Michel Mercier, appuyé par le conseiller Pete Lachance, il est résolu d'adopter l'ordre du jour proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Période de questions.

Aucune.

4) Financement du règlement d'emprunt numéro 231-2017, acceptation d'une offre.

Résolution 2018-04-6407

ATTENDU QUE la Ville de Cookshire-Eaton a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 10 avril 2018, au montant de 1 140 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 BANQUE ROYALE DU CANADA

40 500 \$	3,00000 %	2019
41 900 \$	3,00000 %	2020
43 400 \$	3,00000 %	2021
44 900 \$	3,00000 %	2022
969 300 \$	3,00000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,00000 %

2 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

40 500 \$	2,05000 %	2019
41 900 \$	2,30000 %	2020
43 400 \$	2,50000 %	2021
44 900 \$	2,75000 %	2022
969 300 \$	2,85000 %	2023

Prix : 98,45800

Coût réel : 3,18385 %

3 CAISSE DESJARDINS DES HAUTS BOISES

40 500 \$	3,23000 %	2019
41 900 \$	3,23000 %	2020
43 400 \$	3,23000 %	2021
44 900 \$	3,23000 %	2022
969 300 \$	3,23000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,23000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Mario Gendron et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Cookshire-Eaton accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 10 avril 2018 au montant de 1 140 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 231-2017. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) Emprunt par billets d'un montant de 1 140 000 \$, règlement d'emprunt 231-2017.

Résolution 2018-04-6408

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Ville de Cookshire-Eaton souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 140 000 \$ qui sera réalisé le 10 avril 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
231-2017	1 140 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 231-2017, la Ville de Cookshire-Eaton souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par le conseiller Michel Mercier, appuyé par le conseiller Pete Lachance et résolu unanimement :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 10 avril 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 10 avril et le 10 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par la mairesse et le directeur général / secrétaire-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	40 500 \$	
2020.	41 900 \$	
2021.	43 400 \$	
2022.	44 900 \$	
2023.	46 400 \$	(à payer en 2023)
2023.	922 900 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt

numéro 231-2017 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 10 avril 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6) Période de questions.

Aucune.

7) Levée de la séance spéciale.

Résolution 2018-04-6409

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Michel Mercier, il est résolu que la séance spéciale soit levée. Il est 14h30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sylvie Lapointe
Mairesse

Martin Tremblay
Directeur général / secrétaire-trésorier